



COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT



COMITÉ MINISTÉRIEL CONJOINT
DES
CONSEILS DES GOUVERNEURS DE LA BANQUE ET DU FONDS
SUR LE
TRANSFERT DE RESSOURCES RÉELLES AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT

1818 H Street, N.W., Washington, D.C. 20433

Téléphone : (202) 458-2980

Fax : (202) 522-1618

Le 17 avril 2000

COMMUNIQUÉ

1. La 61^e réunion du Comité du développement s'est tenue à Washington le 17 avril 2000 sous la présidence de M. Tarrin Nimmanahaeminda, ministre thaïlandais des Finances. Les délibérations du Comité ont eu pour arrière-plan un débat public de plus en plus intense sur le rôle qui incombe aux institutions internationales cependant que les gouvernements et les peuples du monde entier font face aux opportunités et aux mutations rapides engendrées par la mondialisation. Durant leurs délibérations, au cours desquelles ils ont examiné les moyens de renforcer les activités de lutte contre la pauvreté, d'intensifier l'offensive contre le VIH/SIDA et de faire profiter tous les pays des bienfaits du commerce international, les ministres ont souligné qu'ils tenaient à préserver et à consolider la famille des institutions multilatérales, qui représente un puissant outil de progrès, d'équité et de stabilité dans le monde.

2. **Intensifier la campagne contre le VIH/SIDA.** Les ministres soulignent que l'épidémie de VIH/SIDA, qui a déjà infecté une cinquantaine de millions de personnes, n'est pas seulement un problème dramatique de santé publique et la cause de terribles souffrances humaines, mais également un grave danger pour le développement lui-même. Les ministres constatent que le VIH/SIDA porte atteinte à la croissance économique, à la gouvernance, au capital humain, à la productivité de la main-d'œuvre et au climat des investissements, sapant ainsi les fondations du développement et de la lutte contre la pauvreté. Les ministres font observer que non seulement l'épidémie compromet gravement le développement de l'Afrique subsaharienne, mais qu'elle constitue en outre un danger grandissant en Asie et dans les Caraïbes, et une menace probable dans de nombreux pays d'Europe orientale et d'ailleurs. Étant donné la rapidité avec laquelle le VIH/SIDA se répand, même les pays où le taux d'infection actuel n'est pas très élevé ne peuvent pas se permettre d'attendre pour renforcer leurs programmes de lutte.

3. Devant cette situation alarmante, le Comité demande une intensification rapide de la campagne internationale contre la crise du VIH/SIDA. Étant donné l'urgence d'une action de prévention et l'ampleur des besoins de traitement et de soins, le Comité souligne qu'il importe de former des partenariats efficaces, pour encourager tous les intervenants du système international à tirer parti de leurs points forts. Les ministres demandent instamment aux gouvernements, aux institutions internationales, à la société civile, aux médias et au secteur privé, et notamment aux sociétés pharmaceutiques, d'intensifier leurs efforts en se fondant sur l'expérience acquise à ce jour. Ils engagent instamment les pays en développement et en transition à poursuivre la lutte

contre le VIH/SIDA avec une détermination accrue, tant sur le plan politique que sur le plan économique, à mener l'action dans tous les secteurs, à donner aux programmes une portée nationale, voire régionale, à renforcer les systèmes de soins de santé primaires afin qu'ils puissent assurer les services avec efficacité, et à accroître le volume des ressources fournies directement aux communautés locales. Le Comité encourage les pays industrialisés et les organisations internationales à placer la lutte contre le VIH/SIDA au centre de leurs programmes de développement et à y consacrer des ressources financières et institutionnelles à la mesure de la crise. Les ministres déclarent qu'il est particulièrement important d'appuyer le renforcement des capacités pour résoudre ce problème de développement tenace.

4. Les ministres applaudissent l'action menée par la Banque mondiale contre le VIH/SIDA, en particulier sa participation active au partenariat ONUSIDA, sa nouvelle stratégie contre le VIH/SIDA en Afrique et ses activités dans le cadre de l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation. Ils pressent la Banque d'intensifier ses travaux dans le domaine du VIH/SIDA à l'échelle mondiale, en mettant l'accent sur ses domaines de compétence, et ils demandent à la Banque et au Fonds de tenir pleinement compte du VIH/SIDA dans leur soutien aux stratégies de lutte contre la pauvreté et dans l'Initiative PPTE.

5. **Commerce, développement et lutte contre la pauvreté** : Les ministres soulignent l'importance cruciale du commerce dans le développement et la réduction de la pauvreté. Ils affirment qu'une croissance accélérée et durable est une condition nécessaire de réduction de la pauvreté et que les économies ouvertes prospèrent généralement plus vite que les économies fermées. L'expérience semble prouver qu'il y aurait beaucoup à gagner d'une libéralisation plus poussée des régimes commerciaux, tant pour les pays développés que pour les pays en développement, y compris les pays en transition. Les ministres reconnaissent que les pays développés ont beaucoup à faire pour ouvrir les marchés aux importations en provenance des pays en développement (par exemple les produits agricoles et les textiles). Les pays en développement doivent appliquer, dans l'ordre approprié, des réformes axées sur l'ouverture économique qui permettront à l'expansion du commerce de promouvoir le développement et le recul de la pauvreté. Les ministres font observer que la majorité des pays les plus pauvres sont peu intégrés au système commercial international. Des réformes supplémentaires s'imposent aux plans intérieur et international. Il convient en particulier d'envisager des dispositions spéciales pour aider ces pays à accéder plus facilement aux marchés (par exemple en leur offrant un accès global, en franchise et hors contingent, régi par des règles transparentes). Les ministres constatent que l'intégration régionale peut offrir aux pays en développement le moyen d'accroître leur part des marchés mondiaux. Les ministres expriment le ferme espoir que les négociations commerciales multilatérales commenceront sans tarder sous les auspices de l'OMC, et qu'elles traiteront, entre autres, des problèmes qui présentent le plus d'intérêt pour les pays en développement.

6. Les ministres soulignent que les pays doivent veiller à ce que leurs efforts visant à développer le commerce s'inscrivent dans un cadre de développement général comprenant les réformes d'accompagnement et les investissements nécessaires dans les institutions, les infrastructures et les programmes sociaux. Les ministres entérinent la décision de la Banque mondiale et du FMI de se servir de leurs programmes pour soutenir ces efforts, qui figurent dans la stratégie de lutte contre la pauvreté d'un nombre croissant de pays. Ils demandent de nouveau à la Banque, au Fonds et à l'OMC de coopérer avec d'autres parties pour élaborer des

programmes efficaces de renforcement des capacités dans le domaine du commerce, notamment à travers un Cadre intégré amélioré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés. Le Comité demande instamment à la Banque de faire du commerce une composante à part entière de ses programmes d'aide et de fournir des ressources financières et techniques supplémentaires aux pays pour aider à améliorer les infrastructures et institutions pertinentes. Il conviendrait également qu'elle les aide à renforcer leurs capacités intérieures dans les domaines de la politique et des négociations commerciales et qu'elle développe son programme de recherche sur, entre autres, les barrières aux exportations des pays en développement, les problèmes auxquels se heurtent ces pays dans la mise en œuvre des accords d'Uruguay et les liens complexes entre le commerce et la pauvreté.

7. Initiative pour l'allégement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) : Les ministres prennent acte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du cadre PPTE renforcé approuvé par le Comité à sa réunion précédente. À ce jour, cinq pays — la Bolivie, la Mauritanie, le Mozambique, l'Ouganda et la Tanzanie — ont atteint leur point de décision au titre de l'Initiative renforcée, ce qui porte à plus de 14 milliards de dollars le montant total des engagements d'allégement de la dette pris depuis le début de l'Initiative. Une quinzaine de cas supplémentaires pourraient être examinés par les Conseils de la Banque et du Fonds cette année. Les ministres encouragent les gouvernements des pays admis à bénéficier de l'Initiative à continuer de coopérer étroitement avec la Banque et le Fonds et avec leurs autres partenaires pour suivre de bonnes politiques et mettre en œuvre des programmes de réformes efficaces. Ils pourront ainsi bénéficier d'un allégement de leur dette et appliquer leur stratégies de lutte contre la pauvreté dans les meilleurs délais. Le Comité applaudit la création par la Banque et le Fonds d'un Comité conjoint en vue de faciliter la mise en œuvre de l'Initiative PPTE renforcée et des nouveaux cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté.

8. Les ministres ont appris avec satisfaction que les organes de direction de la majorité des institutions multilatérales avaient entériné leur participation au cadre renforcé, mais ils ont conscience que l'Initiative ne pourra donner les résultats escomptés que si les institutions en question obtiennent en temps voulu les financements dont elles auront besoin pour couvrir la totalité des coûts de l'allégement de la dette qu'elles assumeront. Il est souhaitable qu'elles recourent dans toute la mesure possible à leurs propres ressources, mais les ministres reconnaissent qu'il faut fournir d'urgence un appui bilatéral supplémentaire à un grand nombre d'institutions multilatérales. Ils accueillent avec satisfaction les annonces de contribution des bailleurs de fonds, y compris celles qui ont été faites depuis septembre, et lancent un appel pressant pour que ces annonces se traduisent aussitôt que possible en engagements effectifs. Ils notent également que ces contributions ne suffiront pas à couvrir tous les besoins financiers au titre de l'Initiative. Les bailleurs de fonds qui ne l'ont pas encore fait sont invités à verser des contributions généreuses au Fonds fiduciaire PPTE. Les ministres rappellent qu'il ne faut pas que l'allégement de la dette compromette les financements accordés par d'autres mécanismes concessionnels, tels que l'IDA. Ils réaffirment aussi l'importance du principe suivant lequel tous les créanciers bilatéraux doivent s'associer pleinement aux opérations d'allégement au titre de l'Initiative renforcée, tout en reconnaissant la nécessité de faire preuve de souplesse dans certains cas.

9. Stratégies de lutte contre la pauvreté : Les ministres se félicitent des progrès accomplis dans la mise en œuvre des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté. Désireux de renforcer le lien entre l'allégement de la dette, et l'aide extérieure plus généralement, d'une part, et la lutte contre la pauvreté, d'autre part, le Comité a entériné cette approche à sa réunion précédente. Le Comité tenait également par là à axer davantage l'ensemble des prêts concessionnels de la Banque et du Fonds sur la pauvreté. Les ministres prennent acte du fait que, dans beaucoup de pays à faible revenu, le gouvernement a commencé à élaborer, selon un processus transparent et concerté, une stratégie globale qui lui est propre, articulée sur les principaux aspects de la lutte contre la pauvreté (par exemple l'équité dans la croissance, la gouvernance et la corruption, et le développement des institutions et des capacités). Les ministres applaudissent les mesures prises par les gouvernements pour élaborer et appliquer des stratégies intérimaires qui leur permettront de bénéficier d'un allégement de la dette au titre de l'Initiative PPTTE et de recevoir des prêts concessionnels pendant qu'ils préparent des stratégies plus complètes de lutte contre la pauvreté.

10. Conscients du fait que cette approche implique de nouvelles façons d'aider les pays à faible revenu, les ministres demandent instamment au Fonds et à la Banque de prévoir des ressources suffisantes pour soutenir le processus de CSLP. Ils les invitent à continuer à collaborer avec les pays membres et avec les autres partenaires pour le développement pour élaborer des stratégies de lutte contre la pauvreté de grande envergure, intégrées aux politiques macroéconomiques et budgétaires. Il conviendrait que ces stratégies tiennent compte des enseignements de la mise en œuvre et, en particulier, qu'elles se limitent à un petit nombre d'objectifs de performance clairs, réalistes et mesurables, au nombre desquels les Objectifs internationaux de développement. Étant donné que les stratégies de lutte contre la pauvreté doivent faire partie intégrante de la politique nationale, les ministres soulignent qu'elles doivent être pleinement prises en compte dans le cycle budgétaire des pays. Les ministres soulignent également que, pour que cette approche soit couronnée de succès, il faut renforcer l'assistance technique et les ressources financières consacrées à l'amélioration des statistiques et des données en général, ainsi que des compétences analytiques au niveau des pays. Ils invitent en outre les organismes bilatéraux et multilatéraux à aider les autorités nationales à préparer leur stratégie. Ils les encouragent à participer aux délibérations sur la formulation de ces stratégies, afin que leurs propres programmes d'assistance y correspondent plus étroitement, renforçant ainsi la coordination entre les bailleurs de fonds et allégeant la charge excessive imposée aux autorités des pays en développement.

11. Rapport du Groupe d'intervention commun du Secrétariat du Commonwealth et de la Banque mondiale sur les petits États : Les ministres prennent acte avec satisfaction du rapport au Comité du développement et de son analyse des caractéristiques propres aux petits États qui expliquent leur vulnérabilité particulière, notant cependant qu'un certain nombre d'États plus grands présentent eux aussi tout ou partie de ces caractéristiques. Ils prennent note des conclusions du rapport, à savoir que pour relever les défis liés au développement des petits États, il sera nécessaire d'associer de bonnes politiques au plan intérieur, la poursuite de l'assistance extérieure et, là où cela est possible, des améliorations de l'environnement extérieur. Ils prennent également note de la recommandation du rapport suivant laquelle il convient de tenir compte de la situation des petits États dans les politiques et les programmes des organisations multilatérales commerciales, financières et de développement. Le Comité appuie les propositions de la Banque mondiale et du FMI concernant leurs programmes de travail futurs sur les questions intéressantes

les petits États, telles qu'elles figurent dans le rapport, et conviennent que ces mesures pourraient contribuer utilement à aider les petits États à s'attaquer à leurs problèmes de développement.

12. Architecture financière internationale – Rôle de la Banque mondiale : Les ministres se félicitent de voir que la Banque mondiale continue à participer aux efforts menés à l'échelle mondiale pour réduire les risques de crises financières futures et pour en atténuer l'impact, notant que les mesures et les politiques qui aident les pays à résister aux crises sont aussi celles qui favorisent le développement. Le Comité applaudit la coopération étroite qui s'est établie entre la Banque et le Fonds dans le cadre du programme d'évaluation du secteur financier, des rapports sur l'observation des normes et des codes, et des activités relatives à la gestion de la dette. Les ministres engagent la Banque à recourir systématiquement à ces évaluations pour formuler, fournir et mobiliser un appui en faveur du renforcement des capacités.

13. Capacités financières de la BIRD : Les ministres ont examiné la version mise à jour d'un rapport de la Banque mondiale sur ce sujet et confirment que la situation financière de la Banque demeure solide. Ils reconnaissent cependant que les capacités financières de l'institution pourraient, à terme, l'empêcher de répondre pleinement à la demande future. Les ministres demandent à la direction et au Conseil des administrateurs de continuer à étudier ce dossier et à faire rapport régulièrement au Comité.

14. Prochaine réunion : La prochaine réunion du Comité aura lieu à Prague (République tchèque), le 25 septembre 2000.